ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 6700

Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation faite aux eleves qui se presentent au baccalaureat technologique serie F Les textes officiels precisent que l'epreuve optionnelle d'informatique peut etre passee par les eleves qui se presentent au baccalaureat second degre (toutes series) et au baccalaureat technologique (serie G). Cette epreuve n'est donc pas accessible aux eleves des sections F Or de nombreux eleves qui se presentent au baccalaureat F suivent des cours d'informatique et souhaitent vivement pouvoir passer les epreuves optionnelles. Afin de ne pas les decourager, il lui demande s'il ne lui apparait pas opportun de leur permettre de se presenter a l'epreuve optionnelle d'informatique.

Texte de la réponse

Reponse. - Un arrete actuellement en cours de publication offre aux eleves des sections F du baccalaureat technologique la possibilite de presenter l'epreuve facultative d'informatique lors des sessions 1989 et 1990 de cet examen. En effet, pour les eleves des series F, la reflexion se poursuit sur les modalites de liaison entre leur formation a l'informatique et leur formation technologique generale. C'est en fonction des resultats de cette reflexion que seront determinees l'eventuelle prorogation de l'epreuve d'une part, l'ouverture d'un enseignement complementaire specifique d'autre part.

Données clés

Auteur : M. Lengagne Guy
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6700
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3588